



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
SUR LA TACHE VERTE A L'OCCASION DE LA BROCANTE
LORS DES MANIFESTATIONS DE LA BELLE EPOQUE
LE SAMEDI 16 JUILLET 2011

*EH/BD
APM 11/1147*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°10.0725 en date du 14 juin 2010, portant délégation de signature à Monsieur Bernard GIRAUD - Premier Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par Madame Marie-France DUPUY (présidente de l'Association Royan Capitale de la Belle Epoque) sise 61 bis rue Paul Doumer - 17200 ROYAN,

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de la brocante lors de la manifestation 18^{ième} Fêtes de la Belle Epoque, le samedi 16 juillet 2011,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Une surface d'environ 3200 m² sera réservée sur la Tache Verte dans le cadre de la brocante organisée lors de la manifestation 18^{ième} Fête de la Belle Epoque, le samedi 16 juillet 2011 de 07h00 à 19h00.

ARTICLE 2 : Les panneaux et barrières seront mis en place et maintenus par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 06 juillet 2011

*Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 08 juillet 2011*

*Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD*